

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

CX/GP 09/25/9-Add.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt-cinquième session
Paris, France, 30 mars – 3 avril 2009

PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX TRAVAUX DU CODEX

Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex

Introduction

Le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire pour le Codex) a été lancé le 14 février 2003 par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS. Le Fonds fiduciaire du Codex est opérationnel depuis mars 2004, lorsque le seuil de 500 000 dollars EU de contributions a été atteint. Pour la période comprise entre mars 2004 et décembre 2008 inclus, le Fonds fiduciaire a appuyé la participation de 884 délégués issus de 129 pays à des réunions, groupes intergouvernementaux spéciaux et groupes de travail du Codex.

Le présent document a pour objet de rappeler les principes directeurs, objectifs, résultats escomptés et modalités de fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le Codex. Nous espérons qu'il servira de point de départ aux discussions du Comité du Codex sur les principes généraux à sa 25^e session concernant la permanence de ces principes, objectifs, règles et procédures et l'intérêt de les modifier de quelque manière que ce soit.

But et objectif premier

Un Document de projet provisoire définissant le but, les objectifs, les résultats escomptés, les modalités de fonctionnement et de gouvernance du Fonds fiduciaire pour le Codex a été rédigé et soumis pour examen au Comité exécutif lors de ses 50^e, 51^e, 52^e, 53^e et 54^e sessions et à la Commission du Codex Alimentarius (CAC) lors de sa 25^e session extraordinaire et de sa 26^e session. Le Document de projet a également été examiné lors du Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2003 et de l'Assemblée mondiale de la santé en 2003. Les observations de ces organes directeurs ont été prises en considération lors du remaniement du document, finalisé en juin 2003.

Le but du Fonds fiduciaire pour le Codex est d'améliorer encore la santé publique et la sécurité alimentaire au niveau mondial et de développer le commerce international des denrées alimentaires en favorisant l'approvisionnement en aliments plus salubres et plus nutritifs et en contribuant à réduire le nombre de toxi-infections alimentaires. Ce but pourra être atteint : a) en aidant les responsables de la réglementation et les spécialistes des questions alimentaires de toutes les régions du monde à participer à la fixation des normes internationales dans le cadre du Codex, et b) en leur donnant davantage de moyens pour élaborer des normes efficaces de salubrité et de qualité et garantir un commerce équitable des denrées alimentaires, aussi bien dans le cadre du Codex que dans les pays eux-mêmes.

L'objectif premier est d'aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à accroître leur niveau de participation à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de salubrité des aliments par la CAC. Cet objectif sera atteint en aidant les pays éligibles à :

- se préparer et participer aux comités et réunions connexes du Codex ;
- participer aux sessions de formation organisées par le Codex pour renforcer la participation aux réunions du Codex ;
- préparer et présenter des points de vue et des données scientifiques/techniques en rapport avec les travaux du Codex.

Résultats escomptés

- Renforcer la capacité des pays en développement et des pays à économie en transition à mettre en place des systèmes solides et compatibles de contrôle des aliments grâce à des échanges collectifs, un transfert de connaissances et un perfectionnement professionnel à travers la Commission du Codex Alimentarius, ses comités et groupes spéciaux ;
- Aider plus de 130 pays en développement et pays à économie en transition à participer à la fixation de normes mondiales de salubrité des aliments et à appliquer ces normes au niveau national ;
- Faire en sorte que les experts compétents de tous les pays comprennent les buts et objectifs actuels du Codex et puissent trouver les données et informations propres aux pays, qui leur permettront de participer efficacement aux activités du Codex ;
- Fournir des capitaux d'amorçage pour permettre aux pays de recueillir des informations utiles et de les soumettre à l'examen du Codex, et d'établir des documents contenant des informations importantes émanant de ces pays et concernant le processus de fixation des normes alimentaires ;
- Aider à trouver de nouveaux délégués nationaux susceptibles d'assister aux réunions des comités, groupes spéciaux et organes directeurs du Codex, et renforcer leur participation sur une période de 8 ans.

Gouvernance et gestion

Le Fonds fiduciaire pour le Codex est dirigé par un groupe consultatif FAO/OMS pour le Fonds fiduciaire composé de hauts responsables des deux organisations, de représentants et de membres des bureaux régionaux chargés de fournir des avis sur les aspects juridiques et la mobilisation des ressources. Le mandat du groupe consultatif est le suivant :

1. formuler des conseils stratégiques pour la mise en œuvre du Projet ;
2. formuler les principes directeurs et les critères dans le cadre desquels s'inscriront les activités du Projet ;
3. surveiller l'application par le Projet de ces principes directeurs et critères et s'assurer que les rapports requis sont présentés ;
4. surveiller la conformité et la complémentarité des activités du Projet par rapport aux autres mécanismes de financement traitant de questions analogues ; et
5. suivre les progrès du Projet et évaluer les résultats.

La composition actuelle du groupe consultatif est indiquée à l'annexe 1. Le groupe consultatif se réunit physiquement ou sous la forme de conférences téléphoniques chaque fois que nécessaire, afin de fournir des conseils et de prendre des décisions sur le fonctionnement du Fonds fiduciaire, une réunion au moins devant se tenir chaque année. Les réunions sont complétées par la conduite de discussions et la prise de décisions par voie électronique.

La gestion quotidienne du Fonds fiduciaire est assurée par le Secrétariat du Fonds situé au Département de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des zoonoses et des maladies transmises par les aliments de l'OMS et se compose d'un fonctionnaire du cadre organique (administrateur) à mi-temps et d'un fonctionnaire du service auxiliaire (assistant) aux trois-quarts temps. Le Secrétariat est maintenu dans une configuration la plus restreinte possible et ne travaille que du lundi au vendredi de 9h à 17h (heure de Genève) afin de limiter les frais de gestion et de consacrer le plus de ressources possible à l'appui aux pays. Conformément aux exigences de certains donateurs, les frais administratifs ne doivent pas excéder 12 % des dépenses totales. La gestion du Fonds fiduciaire est conduite de manière entièrement transparente, en étroite communication avec l'OMS et la FAO, et conformément au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière de l'OMS. Un taux de 13 % pour les dépenses d'appui au programme est appliqué aux

contributions extrabudgétaires au Fonds fiduciaire, comme convenu par les États membres, pour permettre à l'OMS d'utiliser sa structure administrative à l'appui du Projet et du Fonds.

Fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le Codex

L'éligibilité d'un pays au soutien du Fonds fiduciaire dépend de deux séries de critères complémentaires : 1) sa situation en termes de revenus, telle que définie dans le Rapport de la CNUCED sur les pays les moins avancés (qui dresse la liste des États membres du Codex considérés comme des « pays les moins avancés ») et dans les annexes statistiques du Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale ; 2) sa situation en termes de développement humain, telle que définie dans les annexes statistiques du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD. Ces deux séries de critères sont révisées chaque année pour l'ensemble des pays, afin de les classer dans différents groupes.

- Le groupe 1a comprend les pays les moins avancés.
- Le groupe 1b comprend les pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen.
- Le groupe 2 comprend les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé.
- Le groupe 3a comprend les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen.
- Le groupe 3b comprend les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé.

L'appui du Fonds fiduciaire consenti pour une année donnée dépend de la disponibilité des fonds, sur la base des contributions et promesses de dons faites par les pays donateurs. La figure n° 1 de l'annexe 2 montre l'évolution des contributions entre 2004 et 2008.

Le nombre de demandes présentées par les pays et les groupes de pays est ensuite rapproché de la disponibilité des fonds pour définir les montants alloués pour une année donnée. Conformément à la répartition indicative des ressources financières prévue dans le Document de projet, les pays des groupes 1a et 1b devraient recevoir environ 60 % des fonds disponibles, les pays du groupe 2 environ 30 % et ceux des groupes 3a et 3b environ 10 %. La figure n° 2 de l'annexe 2 montre de quelle manière cette répartition s'est effectuée depuis les débuts du Fonds fiduciaire. .

Pour bénéficier de l'appui du Fonds fiduciaire, les pays éligibles doivent transmettre un formulaire annuel de demande de soutien avant le 31 octobre de chaque année. Pour être examinée, la demande d'un pays doit :

- 1) représenter l'aboutissement d'un processus de consultation nationale associant toutes les parties prenantes concernées par le Codex et témoignant d'une coordination entre les ministères de la santé et de l'agriculture, au moins ;
- 2) prouver que le pays a effectué un exercice de définition des priorités et qu'il a motivé le choix des réunions du Codex qu'il considère comme prioritaires ;
- 3) être présentée par le Point de contact officiel du Codex.

Si le pays a déjà bénéficié d'un appui au cours des années précédentes, le Fonds fiduciaire doit avoir reçu tous les rapports de participation relatifs à la période considérée.

Les demandes sont examinées sur la base des critères susmentionnés, et les décisions de soutien sont prises par le groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire lors d'une réunion qui se tient en décembre de chaque année. Tous les pays sont informés de l'issue donnée à leur demande à la fin du mois de décembre/au début du mois de janvier de chaque année.

Le tableau 1 de l'annexe 2 fournit des informations sur les niveaux de soutien prévus annuellement pour chaque groupe de pays entre 2005 et 2009¹ et sur les dépenses annuelles entre 2004 et 2009².

La figure 3 de l'annexe 2 montre le nombre total annuel de délégués dont la participation aux réunions, groupes intergouvernementaux spéciaux et groupes de travail du Codex a été financée par le Fonds fiduciaire entre 2004 et 2008, et le nombre de pays aidés chaque année.

¹ Aucun exercice de planification n'avait été réalisé pour 2004, première année de fonctionnement du Fonds fiduciaire. Le soutien avait été accordé selon la règle du 60/30/10 (voir paragraphe 12).

² Les dépenses indiquées pour 2009 sont des dépenses prévisionnelles.

La figure 4 de l'annexe 2 montre la répartition des participants par groupe de pays et par année de fonctionnement du Fonds fiduciaire. Les dépenses annuelles sont indiquées en haut de la figure afin d'illustrer la relation entre les niveaux de soutien et les contributions des donateurs.

En 2009, les dépenses prévisionnelles du Fonds s'élèvent à environ 2,2 millions de dollars EU. Sur cette somme, 1,5 million, soit 70% des ressources, sera alloué au soutien à la participation aux réunions du Codex, tandis que 200 000 dollars seront consacrés à des formations destinées à améliorer cette participation en consolidant les activités du Codex aux niveaux national, régional et mondial.

Rapports et financement de contrepartie

Les délégués bénéficiant du Fonds fiduciaire sont censés :

- organiser avant la réunion des consultations, discussions et recherches pertinentes au niveau national ;
- participer à l'ouverture de la session et assister et participer à la totalité des débats ;
- après la réunion, faire un compte rendu des discussions aux parties intéressées au niveau national ;
- soumettre un rapport au Secrétariat du Fonds fiduciaire, en liaison avec le Point de contact du Codex et les parties intéressées.

Le Fonds fiduciaire a été conçu pour servir de catalyseur en vue d'accroître la participation au Codex. Une augmentation progressive de la participation financière des pays est prévue selon un barème variable, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure avec un développement humain élevé étant appelés à assumer une partie des coûts de participation dès la deuxième année de leur soutien par le Fonds. Les pays les moins avancés commencent à assumer une partie des coûts à partir de leur sixième année de soutien par le Fonds. Un tableau relatif au financement de contrepartie est présenté en annexe 3. Étant donné la taille limitée de leur économie, les petits États insulaires de moins d'1 million d'habitants bénéficient, en vertu d'une décision prise lors de la réunion du groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire en décembre 2007, d'une année supplémentaire à l'étape correspondant à 50 % de participation aux frais.

L'exigence d'un financement de contrepartie est jugée primordiale, car non seulement elle garantit la durabilité du Fonds, mais elle assure également une participation continue des pays au processus du Codex.

En décembre 2008, 7 pays s'étaient affranchis de l'aide du Fonds. En 2009, 38 pays se trouvent à l'étape correspondant à 50 % de participation aux frais. Des informations complémentaires sur la manière dont les pays « affranchis » et les pays à 50 % de participation remplissent leurs obligations de financement de contrepartie seront présentées dans un document de séance lors de la session du CCGP.

Communication et Fonds fiduciaire pour le Codex

Le Fonds fiduciaire pour le Codex est un mécanisme dynamique qui doit s'adapter à l'évolution des besoins des pays à mesure que ces derniers développent leurs capacités en relation avec le Codex et contribuent davantage au processus du Codex. La communication avec les pays bénéficiaires et les autres parties prenantes est essentielle pour comprendre l'évolution des besoins et y répondre. Pendant les trois premières années de fonctionnement du Fonds, la priorité était d'accroître la participation des pays éligibles aux réunions du Codex (résultat n° 1). Depuis 2007, les enseignements tirés de cette communication et les différents exercices d'évaluation menés par le Fonds fiduciaire ont montré que la participation aux réunions était toujours considérée comme essentielle, mais qu'elle devait s'accompagner de mesures visant à améliorer la qualité de la participation des pays en consolidant leurs activités Codex à tous les niveaux (résultat n° 2).

À ces fins, le Fonds fiduciaire a utilisé tous les outils à sa disposition, en coopération avec la FAO, l'OMS et les pays hôtes du Codex, pour organiser des sessions de formation, des ateliers FAO/OMS sur des questions spécifiques au Codex et des séances d'informations préalables aux réunions du Codex et pour faire concorder la coopération technique de la FAO et de l'OMS, notamment la coopération technique entre pays en développement (CTPD), avec les besoins des pays. L'année 2008 a été caractérisée par :

- une implication plus forte dans le dialogue avec les pays bénéficiaires et les pays donateurs pour accroître encore la participation des pays bénéficiaires aux travaux du Codex ;
- la poursuite des investissements dans les formations Codex et les ateliers préalables aux réunions du Codex ;
- des efforts pour comprendre les attentes des donateurs et y répondre ;
- le suivi des résultats du Fonds fiduciaire et la mise en œuvre de mesures assurant la participation des pays bénéficiaires à ce processus ;
- la mise en œuvre de mesures pour garantir la durabilité de la participation au Codex à mesure que les pays franchissent les différentes étapes du financement de contrepartie et s'affranchissent de l'aide du Fonds.

Il convient de noter que toutes les activités de communication doivent être financées à l'aide des ressources financières dédiées à la gestion et à l'administration du Fonds fiduciaire, et menées à bien avec les ressources humaines disponibles au sein du Secrétariat du Fonds (voir paragraphe 9). Les mécanismes de communication et de dialogue visant à maximiser l'impact du Fonds incluent :

- des communications téléphoniques et électroniques continues tout au long de l'année avec les pays bénéficiaires en ce qui concerne leurs demandes de soutien, les réunions Codex prioritaires, les activités prioritaires autres que la participation aux réunions, la gestion des déplacements, les rapports de participation, la situation au regard du financement de contrepartie, etc.
- des réunions physiques avec les pays bénéficiaires qui assistent à la session annuelle de la Commission du Codex Alimentarius ;
- des séances d'informations destinées aux pays bénéficiaires préalablement à certaines réunions du Codex (organisées par le secrétariat du pays hôte) ;
- des mises à jour semestrielles par voie électronique avec les pays donateurs ;
- des réunions physiques avec les représentants des pays donateurs qui assistent à la session annuelle de la Commission du Codex Alimentarius ;
- des « événements connexes » annuels concernant le Fonds, organisés en marge de la session de la CAC en vue d'échanger avec tous les participants à la session (pays bénéficiaires, pays donateurs, États membres du Codex, observateurs, OIG, ONG, etc.) ;
- des discussions relatives au Fonds fiduciaire lors des débats du CCEXEC et de la CAC (point de l'ordre du jour consacré au Fonds fiduciaire) ;
- des rapports de situation semestriels ;
- des rapports annuels ;
- des nouvelles et des mises à jour sur le site internet du Fonds fiduciaire ;
- la diffusion de rapports sur les évaluations, les examens, les formations, etc. par l'intermédiaire des listes électroniques du Codex (Codex-L et Codex-Direct) et sur le site internet du Fonds.

Futures orientations pour le Fonds fiduciaire et les contributions des donateurs

Le Fonds fiduciaire pour le Codex a fait l'objet de plusieurs études, examens et évaluations qui sont tous disponibles sur le site internet du Fonds et ont été largement diffusés *via* un certain nombre de listes électroniques, notamment Codex-L et Codex Direct :

- 2006 - *Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex, Premier examen biennal*
- 2006 - *Survey of national policy and activities related to food safety in countries eligible for the Codex Trust Fund* (en anglais uniquement)
- 2007 - *Initiative to explore linkages between increased participation in Codex and enhanced international food trade opportunities* (en anglais uniquement)
- 2007 - *Enquiry concerning the FAO/WHO Project and Fund for Enhanced Participation in Codex ("Codex Trust Fund")* (en anglais uniquement)

Les conclusions de ces études ont été utilisées pour orienter les travaux et activités du Fonds. Une évaluation à mi-parcours du Fonds est prévue en 2009.

En réponse aux deux évaluations du Fonds fiduciaire réalisées en 2007, une procédure de planification stratégique a été lancée ayant pour objectif : 1) de définir le positionnement stratégique du Fonds fiduciaire, 2) de déterminer comment le Fonds pourrait utiliser au mieux son influence et travailler avec ses parties

prenantes pour atteindre ses objectifs et 3) identifier les domaines où le fonctionnement du Fonds pourrait être plus efficace et efficient.

Un plan d'action stratégique a été établi pour guider le Fonds dans ses activités prioritaires pour 2008-2009 : il se concentre sur les actions à mener en priorité et l'identification des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Les 6 domaines d'action prioritaires sont :

- la poursuite de l'efficacité ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de communication et de collecte de fonds ;
- l'amélioration de la communication et du travail en réseau avec les parties prenantes ;
- le renforcement des mécanismes du Codex au niveau des pays ;
- la garantie de la qualité des procédures de demande de soutien et de rédaction des rapports ;
- la consolidation du Secrétariat du Fonds fiduciaire.

Les résultats de la procédure de planification stratégique pour 2008 incluent :

- l'implication des parties prenantes dans le plan d'action stratégique ;
- l'exploitation d'un questionnaire afin de mieux comprendre le point de vue et les attentes des donateurs ;
- l'élaboration et la présentation d'éléments destinés à constituer un cadre de suivi et d'évaluation ;
- l'organisation et la conduite d'une session de formation Codex pour l'Asie et le Pacifique ;
- le renforcement de l'assurance qualité dans la procédure de demande de soutien.

Les activités prévues en 2009 afin de poursuivre la mise en œuvre de la procédure de planification stratégique incluent :

- la mise en œuvre de sessions de formation Codex et d'ateliers/de formations sur mesure aux niveaux régional, sous-régional et national, en vue de répondre à des besoins de formation spécifiques ;
- l'appui aux pays éligibles pour leur permettre de participer aux réunions, formations et ateliers préalables à certaines réunions du Codex ;
- l'appui à 20 pays éligibles d'Afrique pour leur permettre de participer à un atelier FAO/OMS sur l'analyse des risques organisé préalablement à la session du CCAFRICA ;
- l'expérimentation et l'introduction d'un nouveau modèle de rapport utilisant Datacol pour la collecte et l'analyse des données tirées des rapports de participation ;
- la détermination de la durabilité de la participation au Codex grâce à la création d'une base de données sur la participation des pays éligibles au Fonds aux réunions du Codex entre 2004 et 2008 ;
- la réalisation d'un panorama des activités Codex dans une sélection de pays éligibles au soutien du Fonds fiduciaire ;
- l'établissement d'une plate-forme d'échanges électroniques entre les pays bénéficiaires et entre le Secrétariat du Fonds et les pays ;
- le développement du dialogue avec les donateurs et la création d'un espace donateurs sur le site internet du Fonds fiduciaire.

La procédure de planification stratégique a également contribué à augmenter et stabiliser les contributions des donateurs. Parallèlement, le Fonds fiduciaire pour le Codex doit poursuivre ses efforts pour attirer de nouveaux donateurs, augmenter le montant des contributions versées par les donateurs actuels et garantir un financement pluriannuel pour assurer la durabilité des ressources et faciliter la planification des activités du Fonds dans les prochaines années.

Annexe 1

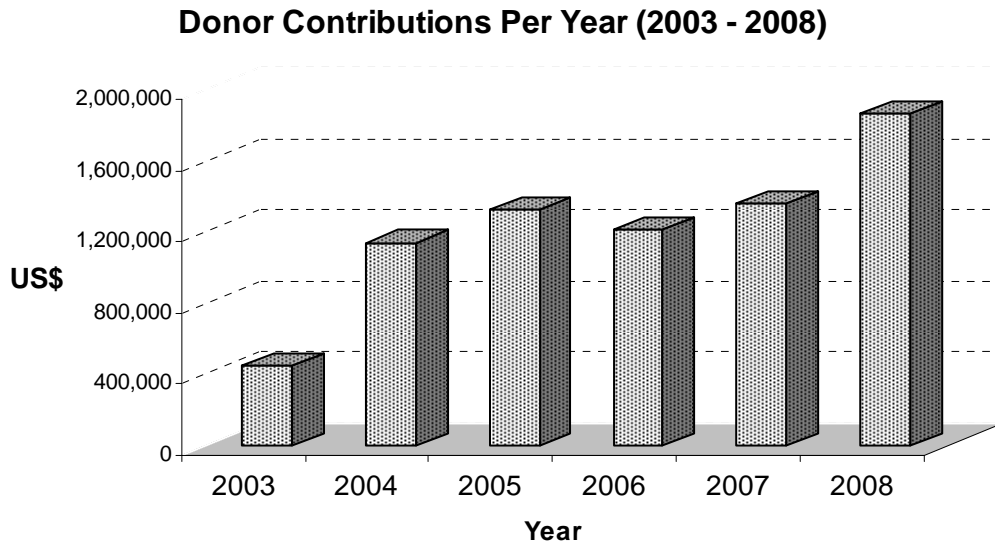
Composition du groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire

(au 31 décembre 2008)

- Dr. Jørgen Schlundt, Directeur, Département de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des zoonoses et des maladies transmises par les aliments (Président), OMS, Genève
- Mme Catherine Mulholland, Administratrice, Fonds fiduciaire pour le Codex, OMS, Genève
- Dr. Hilde Kruse, Conseillère régionale pour la sécurité sanitaire des aliments, Bureau régional de l’OMS pour l’Europe, Rome
- Dr. Ezzeddine Boutrif, Directeur, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, FAO, Rome
- Mme Mary Kenny, Nutritionniste, Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires, FAO, Rome
- Mme Dominique di Biase, Fonctionnaire principal chargé de programme, Service de développement du Programme de terrain, Département de la coopération technique, FAO, Rome
- M. Antonio Tavares, Conseiller juridique, Bureau du Conseiller juridique, FAO, Rome
- Dr. Kazuaki Miyagishima, Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Rome

**Annexe 2 (English only)
Tables and Graphs**

**Graph 1
Donor Contributions received per year (2003-2008)**



**Graph 2
Cumulative allocation of resources per beneficiary country groupings for the period 2004-2008**

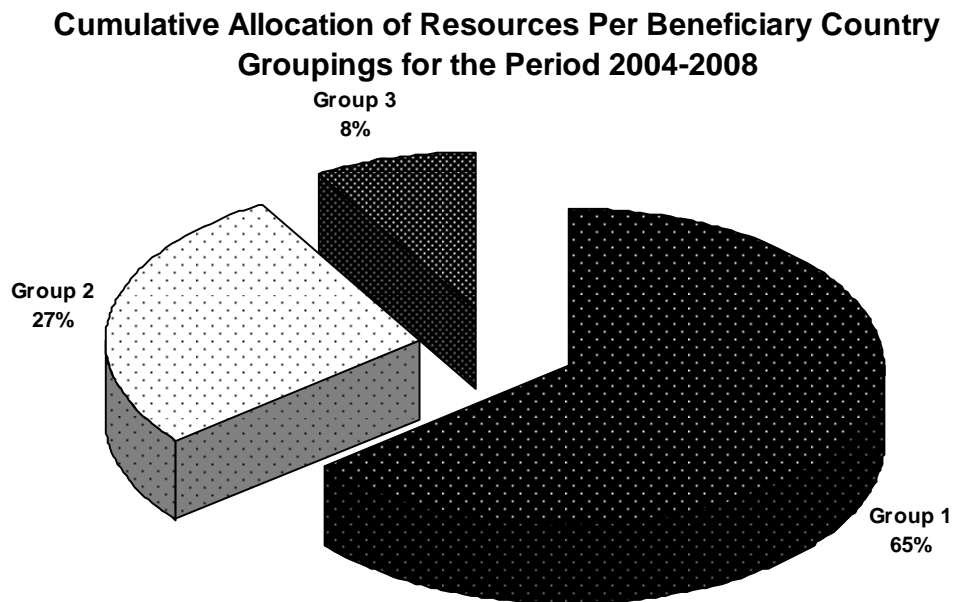


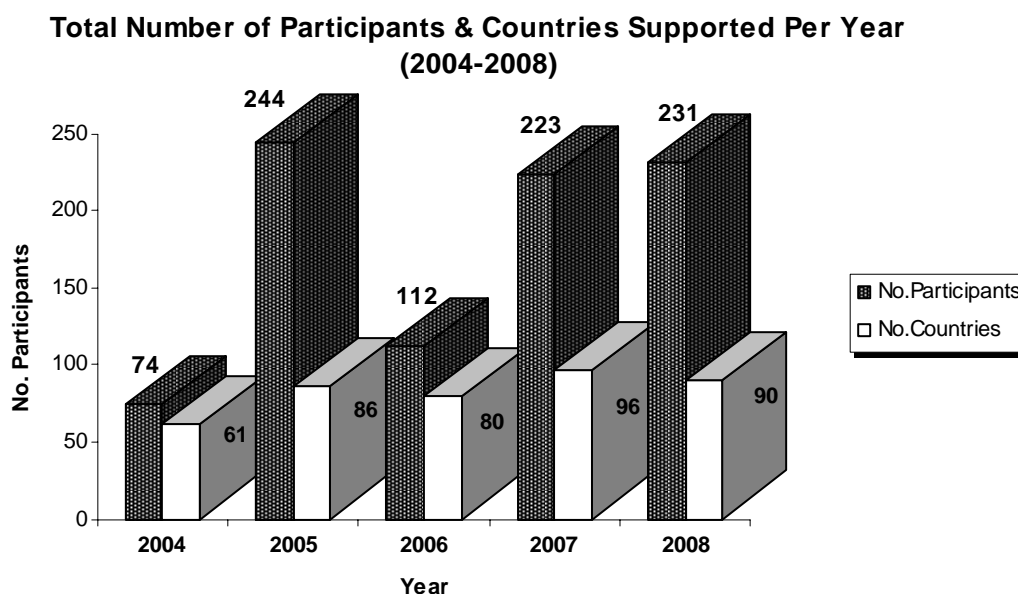
Table 1

Codex Trust Fund planned support levels³ 2005-2009 (per beneficiary country sub-grouping) and annual expenditures 2004-2008 (including planned expenditure for 2009)

Codex Trust Fund Planned Support Levels 2005-2009 (per beneficiary country sub-groupings) and annual expenditure 2004-2008 (including planned expenditure for 2009)						
Year	Group 1a	Group 1b	Group 2	Group 3a	Group 3b	Expenditures US\$
2004	NA	NA	NA	NA	NA	561,297
2005	5	4	2	1	1	1,759,272
2006	2	2	1	1	1	882,641
2007	3	3	2	1	1	1,300,427
2008	4	4	3	1	1	1,328,807 (est.)
2009	5	4	3	2	1	2,200,000 (est.)

Graph 3

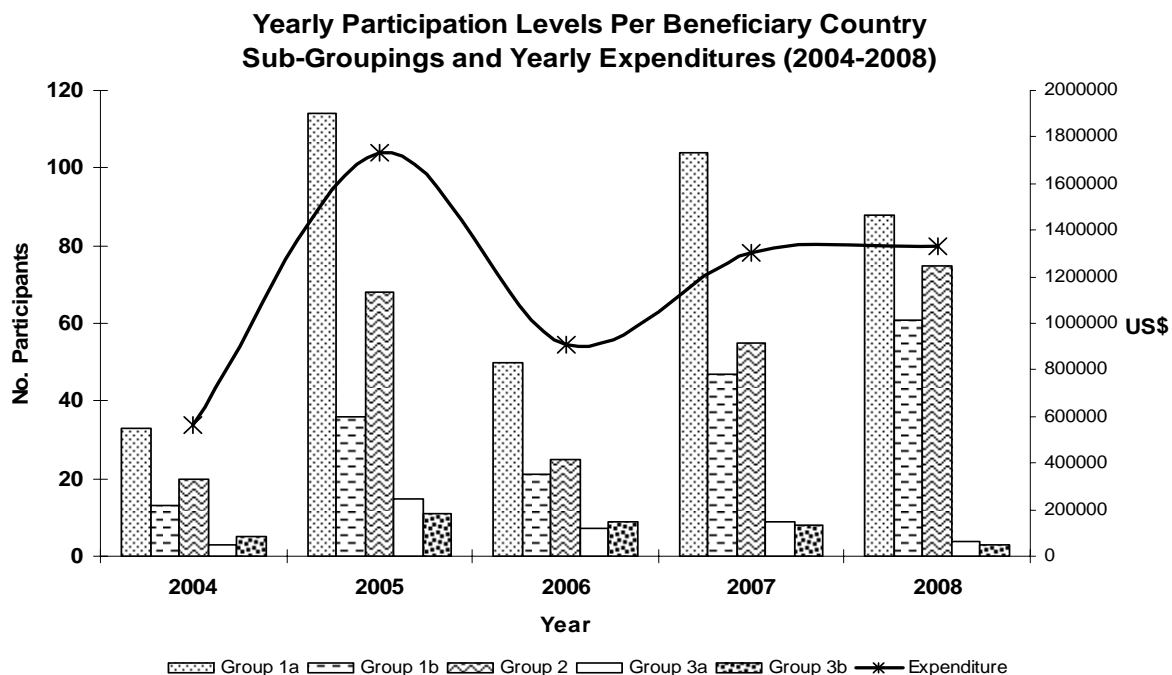
Total number of participants and countries supported per year (2004-2008)



³ Number of participants to be supported for each country grouping adjusted for increases in donor contributions

Graph 4

Yearly participation levels per beneficiary country sub-groupings and yearly expenditures (2004-2008)



Annexe 3 (English only)

Matched Funding Status Table

Country Group	Year							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	100%
2	0%	0%	0%	50%	50%	100%		
3a	0%	50%	50%	50%	100%			
3b	0%	50%	50%	100%				